

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-13-8-4

Séance du vendredi 5 novembre 2010

**PROGRAMME E758  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA  
CONSTITUTION DE BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES  
POUR LES CLASSES BILINGUES  
(SECONDE LISTE 2010)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-1-1-4 du 19 mars 2010 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2009/5-8/3 du 9 décembre 2009 relative au BP 2010 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'autoriser le versement, au titre des bibliothèques scolaires pour les classes bilingues, des subventions aux communes selon la liste jointe en annexe au rapport, pour un montant total de 3 370 €.
- ❖ de prélever cette dépense sur le chapitre 65, nature 65734, fonction 28, programme E758.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté